

M. Saltsman: Une tendance semble se préciser au sujet de la déduction des frais reliés à l'emploi, particulièrement à la suite des propos du secrétaire parlementaire. Il est assez intéressant de noter avec quelle honnêteté il a mentionné qu'il a toujours existé une certaine iniquité dans notre régime fiscal en égard à la déduction des frais reliés à l'emploi dans le cas des employés par rapport aux travailleurs autonomes et aux propriétaires, et que le gouvernement s'ataquait au problème il y a longtemps mais n'avait pu trouver une solution. On a invoqué comme argument contre l'égalité entre les employés et les propriétaires qu'il y a moins de propriétaires et plus d'employés et que d'essayer de les mettre sur un même pied posait un problème insurmontable. Le secrétaire parlementaire a souligné qu'on avait essayé de réaliser cet objectif et de rendre la situation un peu plus juste en permettant la déduction d'un montant maximum de \$150 au titre des frais afférents à l'emploi.

En toute franchise, monsieur le président, c'est apparemment le pire genre de manipulation fiscale. Quel que soit l'angle sous lequel on regarde la décision du gouvernement, il faut en conclure que presque tous les adultes de notre société pourront déduire ce montant de \$150, et on règle le cas de ceux qui ne le peuvent pas, ceux qui ne font pas partie de la population active en raison de leur âge, en ajoutant \$100 aux \$500 qu'on leur permettait auparavant de déduire à l'âge de 70 ans, et maintenant à l'âge de 65 ans. Le gouvernement n'a pas cherché à supprimer les injustices que comportait le régime. Au lieu de relever à \$2,000 le plafond de l'exemption des célibataires et à \$4,000 l'exemption des couples mariés, il en a déduit \$150 pour l'introduire dans cet article. Si on faisait l'addition pour déterminer ce qu'il en aurait coûté si le montant des exemptions de base avait été relevé par rapport à ce que cela va coûter de cette façon, je pense que la différence serait très minime.

Ce ne sont que des tripatouillages. Il y a une certaine somme d'argent à déboursier et le gouvernement a décidé qu'au lieu de la répartir en relevant les exemptions, il accorderait des déductions pour frais professionnels. Cette solution ne m'impressionne pas car nous sommes à nouveau en face d'une injustice et toutes les excuses du secrétaire parlementaire et ses pleurnicheries sur la difficulté qu'il y a à réaliser quoi que ce soit dans ce domaine me laissent froid, comme aussi la vaste majorité de nos concitoyens, je pense.

Bien souvent, les petits problèmes sont les plus gênants. A l'article 6 un alinéa autorise les employés à déduire les frais de vente d'un produit ou de représentation. Ils ont toujours été déductibles. Mais ce dont on ne tient pas compte c'est que presque tous les travailleurs à un moment ou à un autre recherchent un autre emploi ou tentent d'améliorer leur situation. En ce sens, ils ne diffèrent pas de ceux qui vendent un produit et tâchent d'obtenir des commandes. Mais on ne peut déduire les frais de recherche d'un emploi. Si un employé licencié se trouve dans l'obligation de pérégriner dans toute la ville ou d'acheter trois journaux pour y trouver un emploi—et dans les conditions actuelles de chômage aigu il peut passer bien du temps et dépenser bien de l'argent à le faire—ces frais ne sont pas déductibles. En un sens, son travail est de se procurer son propre emploi. C'est tout ce qu'il a à

vendre. Il n'a aucun produit ni service à vendre mais seulement lui-même. Et pourtant rien ne lui permet de déduire ses frais. Cela démontre à quel point notre régime fiscal est sans pitié, indifférent aux besoins de la majorité des contribuables, et à quel point il s'inquiète des travailleurs autonomes ou des chefs d'entreprises.

Le gouvernement admet que le régime des frais professionnels est inéquitable, mais même s'il est si difficile de réaliser un régime juste doit-on nécessairement faire souffrir la majorité des contribuables de cette injustice? Il faut faire autre chose que de s'excuser. Il s'offre un choix ou deux au gouvernement. La plupart des contribuables ne réclameront pas plus de \$150. Le gouvernement devrait créer l'administration nécessaire, comme il l'a fait en ce qui concerne les entreprises commerciales et les travailleurs autonomes, qui examinerait ces frais extraordinaires que certains travailleurs doivent acquitter pour trouver et conserver un emploi. On devrait mettre sur le même pied ces frais et d'autres semblables.

• (4.40 p.m.)

D'autre part, s'il devait en résulter des problèmes d'administration trop considérables, alors le gouvernement devrait renverser la vapeur et n'admettre aucun de ces frais. Autrement dit, il ne devrait pas y avoir de dégrèvement pour les frais supportés en affaires; ni les frais du vendeur ni ceux du travailleur de l'acier ne devraient être déductibles. L'habileté d'entreprises commerciales à déduire leurs frais d'exploitation fait perdre à notre revenu national, j'en suis sûr, de vastes sommes. Si tous ces frais étaient interdits, nous instaurerions une certaine forme de justice. L'argent épargné pourrait s'appliquer au taux marginal d'impôt de chacun. Tous les impôts pourraient être réduits, et il y aurait un retour à la justice. Il m'est impossible d'accepter les explications du gouvernement qui reconnaît l'injustice de la méthode actuelle mais dit n'avoir pas le choix et devoir procéder comme nous l'avons toujours fait.

Comme le secrétaire parlementaire a si bien répondu aux questions qui ont été soulevées au cours du débat, pourrait-il nous dire si le gouvernement a calculé combien la déduction des dépenses d'affaires lui coûte en revenus? Si cette déduction n'était pas permise, de quels revenus disposerait-on pour baisser le taux marginal d'impôt sur le revenu de chacun?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il serait préférable que le député pose sa question de nouveau. Le secrétaire parlementaire ne l'a pas entendue. Écoutez, Pat.

M. Saltsman: Le secrétaire parlementaire est-il prêt? J'aimerais savoir quels revenus perd le gouvernement en permettant la déduction des dépenses d'affaires. En d'autres termes, quelles recettes gagnerait-il en refusant la déduction des dépenses d'affaires, de voyages ainsi que des dépenses relatives à l'emploi? Quel serait le revenu dont disposerait le gouvernement si l'on ne permettait pas ces déductions et quelles modifications pourrait-on apporter aux taux maximaux des contribuables si le montant en question était utilisé à cet effet au profit de tous les contribuables placés sur un pied d'égalité?

M. Mahoney: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le député a inclus les frais professionnels dans sa liste.